

**DATE DE CONVOCATION** : 19 septembre 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - M. THINON-CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU -- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER - S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - F. SARDIN - S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C. MECHAIN

**OBJET : SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**  
**CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2019**

LE conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi du 26 janvier 1984 article 34 relatifs à la création des emplois de la collectivité par l'organe délibérant de ladite collectivité.

VU la délibération du 31 Mai 2017 fixant à 100% le quota d'avancement de grades.

**CONSIDÉRANT** la saisine de la commission administrative paritaire en date du 6 mai 2019 et 24 septembre 2019

Après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR**, le Conseil Municipal

**décide** les avancements de grades au titre de l'année 2019

et en conséquence **supprime** et **crée** les postes suivant le tableau ci-dessous.

Suppression	Création
1 poste adjoint technique	1 poste adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 1 <sup>er</sup> octobre 2019
1 poste d'adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ième</sup> classe
1 poste de rédacteur principal de deuxième classe	1 poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> octobre 2019

**Crée** un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> octobre 2019

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs

Dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville exercice 2019

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean Louis LEVESQUE